



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Des avancées majeures dans l'atteinte de la neutralité carbone grâce à l'agriculture française

Paris, le 31 janvier 2021

Ce lundi 31 janvier a été marqué par une série d'événements pour avancer sur la contribution de l'agriculture française à l'objectif de neutralité carbone de la France et de l'Union européenne via :

- **Une table-ronde pour mobiliser acteurs publics et privés à faire le choix des crédits carbone agricoles ;**
- **Une action déterminée à l'échelle européenne dans le cadre de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne ;**
- **Un engagement du ministère de l'Agriculture et l'Alimentation dans une démarche de neutralité carbone grâce à la compensation permise par l'agriculture française.**

La France porte un objectif clair et ambitieux dans sa stratégie nationale bas carbone : la neutralité carbone en 2050. Elle a été rejointe par l'Union européenne qui s'est engagée à être le premier continent à atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050 et répondre ainsi aux engagements pris dans l'Accord de Paris. L'agriculture constitue ainsi un maillon essentiel dans la stratégie d'atteinte de l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050. L'agriculture française s'est dotée d'objectifs de réduction sur les principaux gaz à effet de serre (GES) qu'elle produit. Le respect de ces objectifs nécessite d'accompagner les agriculteurs afin de réduire ses émissions tout en préservant la souveraineté alimentaire nationale et la compétitivité des exploitations agricoles. En particulier, les deux plans d'investissements France Relance et le plan France 2030 permettent d'accompagner cette trajectoire.

En complément, le secteur agricole, aux côtés du secteur forestier, a la capacité de séquestrer du carbone grâce aux puits naturels (prairies, agroforesterie, sols agricoles...). Massifier ce rôle revêt un enjeu majeur pour atteindre les objectifs nationaux et européens.

A ce jour, le marché de la compensation volontaire de carbone est en pleine expansion avec environ 190 millions de tonnes équivalent CO₂ de crédits carbone qui ont été échangées sur

le marché mondial en 2020, soit presque le double de 2019¹. Les prévisions suivent cette tendance : la demande mondiale en crédits carbone volontaires pourrait être multipliée par 15 d'ici 2030, et par 100 d'ici 2050². Cependant, seuls 1,5 % des crédits mondiaux sont générés sur le territoire européen.

Avec une demande qui s'annonce donc croissante, il est nécessaire de diversifier les sources de crédits carbone en Europe en mobilisant notamment le secteur agricole qui représente aujourd'hui moins de 0,1% des crédits carbones mondiaux. Avec des projets en nette augmentation et des méthodes de labellisation via Label Bas Carbone de plus en plus appropriées par le monde agricole, la dynamique se doit d'être accélérée.

Une table-ronde pour mobiliser acteurs publics et privés à faire le choix des crédits carbone agricoles

Lors d'un événement organisé ce lundi 31 janvier, Julien Denormandie a appelé à amplifier la contribution de l'agriculture française à la décarbonation de l'ensemble de l'économie française. Pour ce faire, il est nécessaire de poursuivre les efforts de structuration de ce marché. Acteurs publics et privés (financeurs, entreprises...) déjà très engagés dans des stratégies ambitieuses de neutralité carbone, d'abord via des actions de décarbonation de leur activité mais aussi via la compensation de leurs émissions résiduelles, ont ainsi été invités à faire le choix de ces crédits français, issus de notre monde agricole.

Une action déterminée à l'échelle européenne dans le cadre de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne

Cette volonté de faire avancer la structuration du marché des crédits carbone générés par les agriculteurs est également portée par le ministre dans le cadre de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne. Lors d'une intervention à ce jour dans le cadre d'une conférence sur les cycles du carbone durables organisée par la Commission européenne, le ministre a rappelé cette volonté et défendu l'action entreprise par les agriculteurs français. Ces points seront également portés devant les ministres européens lors de la réunion informelle des ministres de l'Agriculture, les 7 et 8 février prochains, à Strasbourg.

Dans une démarche d'exemplarité, le ministère de l'Agriculture et l'Alimentation s'engage dans une démarche de neutralité carbone grâce à la compensation permise par l'agriculture française

Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, a par ailleurs annoncé que le ministère atteindra la neutralité carbone en 2022. Les actions menées depuis 2013 ont déjà permis de réduire de 34% les émissions. Les émissions résiduelles feront l'objet d'une compensation par l'achat de crédits carbone générés par les pratiques durables des agriculteurs. Pour cela, un appel d'offre de l'ordre de 400.000 euros qui sera lancé fin mars.

¹ Les données sur le marché volontaire du carbone mondial sont tirées de l'enquête sur les marchés mondiaux du carbone d'Ecosystem Marketplace, considérée comme la source de données la plus complète. Les données pour 2020 sont consultables sur : <https://app.hubspot.com/documents/3298623/view/251152947?accessId=fd91dd>

² Blaufelder, Levy, et Mannion, « A blueprint for scaling voluntary carbon markets », 2021. Consultable sur : <https://www.mckinsey.com/business-functions/sustainability/our-insights/a-blueprint-for-scaling-voluntary-carbon-markets-to-meet-the-climate-challenge>

Pour Julien Denormandie : « Nos agriculteurs sont de véritables soldats du climat. Ils sont les premiers à connaître les effets du changement climatique et ont su très vite se mobiliser pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et, dans le même temps, développer les techniques permettant la séquestration du carbone. Que ce soit par la plantation de haies, l'ajustement de l'alimentation des animaux ou encore la culture de protéines végétales, les solutions existent et doivent se massifier ; c'est ce que nous soutenons dans le cadre de des plans France Relance et France 2030. Mais ces solutions doivent être aussi mieux connues et mobilisées par les acteurs s'engageant dans la compensation volontaire de leurs émissions de carbone. En tant que Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, et dans une démarche d'exemplarité, j'engage dès 2022 mon ministère dans cette voie avec l'achat de 7 000 teqCO² issues du crédit carbone agricole pour compenser les émissions de 2020. J'invite le plus grand nombre à s'engager dans cette voie. Je remercie la Caisse des dépôts, le Crédit Agricole et Action Logement d'avoir pris des engagements ambitieux pour notre climat et notre agriculture. Je continuerai de porter cette voix et notamment dans le cadre de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne ».

Pour plus d'information sur ces annonces et le marché des crédits carbonés issus du monde agricole, un dossier de presse dédié est disponible sur le site du ministère.

Contacts presse

Service de presse de Julien Denormandie
Tél : 01 49 55 59 74

cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère

Tél : 01 49 55 60 11

ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture
et de l'Alimentation
Hôtel de Villeroy
78 bis rue de Varenne
75007 Paris
www.agriculture.gouv.fr
www.alimentation.gouv.fr

@Agri_Gouv